



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

Selon l'art. 85 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête la demande de permis de construire présentée par :

L'ARCH collectif Sàrl à Bulle, au nom de Claude Gobet, à Broc, pour l'aménagement de deux nouvelles places de stationnement sur l'article n° 222 RF Broc, rue du Biffé 1.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir de la date ci-dessous.**



Broc, le 03.04.2026
Le Secrétariat communal